



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
11 Laurier St., 11, rue Laurier  
Gatineau  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Business Transformation and Systems Integration  
Service/Division de transformation des opérations et  
d'intégrat  
Special Procurement Initiative Dir  
Dir. des initiatives spéciales  
d'approvisionnement  
11 Laurier, Place du Portage III  
12C1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Intégrateur de systèmes TCGPM	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8474-11MP01/M	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8474-11MP01	<b>Date</b> 2016-02-16
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XE-670-29788	
<b>File No. - N° de dossier</b> 670xe.W8474-11MP01	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-07</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Chapple(XE Div.), Jeremy	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 670xe
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1004 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-8303
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-11MP01/M  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-11MP01

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
670xe.W8474-11MP01

Buyer ID - Id de l'acheteur  
670xe  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## Invitation à se qualifier (ISQ) #W8474-11MP01/M

### Projet de transformation de la capacité de gestion du personnel militaire (PTCGPM)

#### Besoin en intégrateur de systèmes

#### Pour le Ministère de la Défense nationale (MDN)

#### et les Forces armées canadiennes (FAC)

### Modification n° 003

Voici un résumé des modifications publiées à ce jour relativement à l'ISQ #W8474-11MP01/M :

n° de la modification	Date	Commentaires
001	5 février 2016	Question d'éclaircissement #1
002	11 février 2016	Question d'éclaircissement #2
003	16 février 2016	Question d'éclaircissement #3

#### Questions d'éclaircissement :

À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées dans leur ordre d'arrivée à TPSGC. Une question et sa réponse seront affichées sur le site d'appels d'offres électroniques du gouvernement du Canada ([achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca)) dès qu'elles sont disponibles. Les répondants éventuels sont donc avisés que les questions et réponses affichées peuvent ne pas être dans l'ordre sur le site [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca).

Les questions d'éclaircissement ci-dessous a été reçue d'un répondant éventuel. Conformément à l'article 13 du document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels qui a été intégré à l'ISQ, et conformément à l'article 2.1.3 de l'ISQ, les questions d'éclaircissement et leurs réponses correspondante sont fournies à tous les répondants éventuels comme indiqué ci-après :

#### Question n° 3

Dans la modification 001, la réponse 1 précise ceci : « Conformément à l'article 2.1.3 de l'invitation à se qualifier et au document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées – biens et services – besoins concurrentiels, le terme « répondant » désigne la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui présente une réponse pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du répondant, ni ses sous-traitants ».

Nous demandons formellement que la définition du terme « répondant » soit modifiée pour comprendre la société mère, les filiales ou autres affiliées du répondant ou ses sous-traitants pour garantir que le gouvernement du Canada obtienne le meilleur accès possible à ces entreprises qui disposent de l'expérience et des capacités exhaustives pour respecter les importantes exigences relatives à l'implantation de PeopleSoft du ministère de la Défense nationale. Limiter les références à utiliser aux projets livrés par le répondant lui-même limite inutilement la concurrence. Un certain nombre de grands projets complexes représentatifs visant Peoplesoft HCM et PeopleSoft Pay pour l'Amérique du Nord ont été exécutés à l'extérieur du Canada. Pénaliser les organisations en raison de la manière dont elles ont établi leurs structures organisationnelles et les empêcher de soumissionner, alors qu'elles sont fortement

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W8474-11MP01/M  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8474-11MP01

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
670xe.W8474-11MP01

Buyer ID - Id de l'acheteur  
670xe  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

en mesure d'exécuter ce projet, n'est pas dans l'intérêt primordial du Canada, ni dans l'esprit d'un processus d'approvisionnement ouvert, équitable et transparent. En outre, dans le cadre d'un marché récent et actif aussi important et complexe que le TCGPM, SPAC et le MDN ont permis que les références du soumissionnaire comprennent celles d'une société mère, des filiales ou des autres affiliées du répondant, ou de ses sous-traitants, une semaine avant la date de clôture de l'invitation à soumissionner.

Par conséquent, nous demandons un traitement équitable et une uniformité dans la définition du terme « répondant » (pour inclure une société mère, les filiales ou autres affiliées du répondant, ou ses sous-traitants) pour aider le Canada à obtenir le meilleur rapport qualité-prix et offrir un processus plus inclusif et concurrentiel.

### **Réponse n° 3**

Après avoir soigneusement étudié les changements proposés dans la question 3, le Canada a choisi de ne pas modifier la définition du terme « répondant » pour l'ISQ. Chaque marché complexe a une nature unique, et bien qu'une certaine approche ait été adoptée pour le processus d'approvisionnement cité en référence dans la question 3, cela ne signifie pas que celle-ci s'appliquera à tous les marchés complexes du Canada. Le critère CO1 représente ce que le Canada a déterminé être une mesure intégrale de l'expérience requise et de la capacité démontrée d'un répondant afin d'entreprendre un projet de la taille et de la complexité du besoin relatif à l'implantation de PeopleSoft du MDN. Le Canada ne croit pas que de maintenir la définition standard du terme « répondant » limite le processus concurrentiel. En outre, cela ne serait pas équitable et transparent pour tous les autres répondants qui sont en mesure d'entièrement satisfaire au critère CO1, ni ne serait équitable pour le besoin global du Canada si le seuil de ce critère était réduit.

Le Canada encourage les entreprises à former des coentreprises dans les cas où elles auraient avantage à optimiser les expériences mutuelles.

Veillez également noter que l'ISQ permet aux entreprises étrangères de présenter une réponse et que l'expérience obtenue par un répondant dans tout pays sera acceptée par le Canada à des fins d'évaluation dans le cadre de l'ISQ.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE L'ISQ DEMEURENT INCHANGÉES.**